HYGEA
Intercommunale de gestion environnementale

COMMUNIQUE DE PRESSE

RECYPARCS: de nouveaux déchets acceptés dès demain !

08.06.20

A partir du mardi 9 juin, les citoyens pourront apporter tous leurs déchets habituels au recyparc SAUF l'asbeste-ciment (amiante).

Nouveaux déchets acceptés

Dès le mardi 9 juin, tous les déchets habituels seront à nouveaux acceptés dans les recyparcs à savoir :

- Le bois (quota de 3m3/an/ménage)
- Les bouchons de liège
- Les déchets verts (quota de 12m3 par an par ménage)
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E)
- Les déchets spéciaux des ménages (DSM – petits déchets chimiques)
- Encombrants incinérables et non-incinérables (quotas de 5m3/an/ménage)
- Frigolite
- Huiles de moteurs
- Huiles végétales et graisses animales
- Inertes (déchets de construction - quota de 5m3/an/ménage)
- Métaux
- Papiers-cartons
- Piles
- Pneus (uniquement au sein des recyparcs de Frameries et du Roeulx)
- Pots de repiquage en plastique
- Verre
- Verres plats
- Textiles
- Plastiques rigides
- Films et sachets en plastique propre (uniquement au sein des recyparcs de Binche, Ecaussinnes, Frameries, Honnelles, Morlanwelz et Obourg).

Seuls les déchets d'asbeste-ciment (amiante) ne sont pas autorisés jusqu'à nouvel ordre.

Les citoyens peuvent consulter en détail, les déchets autorisés par catégorie sur le site internet de l'intercommunale : https://www.hygea.be/profils/citoyen/les-ecoparcs/guide-des-ecoparcs.html.

La quantité de déchets autorisée est fixée à 3m3 par passage (toutes matières confondues).

Rappel des modalités d'ouverture des recyparcs

- **20 recyparcs ouverts**

Tous les recyparcs Hygea sont ouverts **à l'exception des recyparcs de Quévy et de Cuesmes**.

- **Jours et horaires d'ouverture**

Les recyparcs sont ouverts du mardi au samedi de 9h à 17h. Afin de permettre aux recyparcs d'effectivement fermer à 17h, l'accès est refusé aux nouveaux véhicules à partir de 16h45.

A partir du 15 juin, l'horaire de haute saison sera appliqué et les recyparcs seront ouverts de 10h à 18h.

- **Scan de la carte d'accès**

Depuis le 2 juin, la carte d'accès des citoyens qui se rendent dans un recyparc Hygea est à nouveau scannée par le personnel de l'intercommunale et les quantités de déchets liées aux matières soumises à quotas (bois, déchets verts, inertes et encombrants incinérables et non-incinérables) sont déduites.

- **Mesures de sécurité**

✓ **Les citoyens qui se rendent au recyparc doivent impérativement porter un masque**, sans quoi, ils se verront refuser l'accès.
✓ Il est demandé de ne pas s'attarder sur les sites et de respecter en tout temps, la distanciation sociale de 1,50 m avec les préposés mais également entre les usagers.
✓ Les mineurs âgés de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à circuler au sein du recyparc.
✓ L'accès au local des préposés est strictement interdit.

***

Contact presse : Belinda Demattia – Responsable Communication & Prévention Hygea
065/22.07.73
Belinda.demattia@hygea.be